

**Nombre de membres :**

- En exercice : 22
- Présents : 17
- Votants : 22
- Procuration(s) : 5
- Absent(s) excusé(s) : 5
- Absent(s) : 0

**DEL 2026\_004**

**Date de convocation :**

**le 21 janvier 2026**

**Date d'affichage :**

**le 21 janvier 2026**

*Fait à Aigondigné,  
Le 28 janvier 2026  
Ont signé au registre tous  
les membres présents.  
Pour extrait conforme*

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept du mois de janvier à 20h30, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes de Mougou, place de la Mairie, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : AIMON Céline, AUDÉ Laurent, BAUMGARTEN Christian, BOURDIER Christine, COUSSET Alain, DAGUTS Karine, DIDIER Emilien, DOBIOT Philippe, DUMORTIER Roselyne, GOMES-TEXEIRA François, HIPEAU Gaëlle, LARGEAU Vanessa, LE BARS Arlette, LECULLIER Lysiane, MAGNE Didier, MARTINEZ Olivier, NOIZET Michel, ROUXEL Patricia, TEXIER Fernando, THIBAUT Evelyne, TROCHON Patrick, ZAPATA Laurie.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : ZAPATA Laurie représentée par LECULLIER Lysiane, LE BARS Arlette représentée par DUMORTIER Roselyne, BAUMGARTEN Christian représenté par LARGEAU Vanessa, HIPEAU Gaëlle représentée par ROUXEL Patricia, DAGUTS Karine représentée par AIMON Céline.

Secrétaire de séance : MARTINEZ Olivier

**Délibération 2026\_004 : URBANISME**

**Objet : Annulation de la délibération n° DEL\_2025\_120 ayant pour objet : « Modification de nom de la voie « rue du Petit Bois » à Mougou ».**

Madame Le Maire propose l'annulation de changement de nom de voie, et de le reporter à un prochain Conseil. Une étude globale sera réalisée sur les voies ayant pour homonyme le mot « Bois ».

Il appartient au Conseil municipal, d'approuver par délibération l'annulation de la DEL\_2025\_120.

La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissé au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en l'application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics, de secours ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

79370	Sainte-Blandine	HOMONYME / même mot directeur	Allée des Bois
79370	Thorigné	HOMONYME / même mot directeur	Allée du Petit Bois
79370	Sainte-Blandine	HOMONYME / même mot directeur	Chemin des Trois Bois
79370	Sainte-Blandine	<b>Ancien nom de voie: Lieu-dit le Bois Renoux</b>	Chemin de Bois Renoux
79370	Mougou	HOMONYME / même mot directeur	Route des Trois Bois
79370	Mougou	HOMONYME / même mot directeur	Rue du Petit Bois

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

- **APPROUVE** la proposition d'annulation de la délibération DEL\_2025\_120

Le secrétaire de séance,

Le Maire,  
Patricia ROUXEL



*Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le : .....  
Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,  
et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de  
Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission*